



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Victor

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor a adopté lors d'une séance tenue le 7 août 2023, le règlement numéro # 238-2023 « Règlement modifiant le règlement de zonage no. 157-2018, aux fins d'interdire la location partielle ou totale d'une habitation à des fins d'hébergement touristique dans la zone V-83 »

QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en date du 1^{er} mai 2023.

QU'une assemblée publique de consultation a été tenue avant l'adoption du règlement, soit le 29 mai 2023

QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 1^{er} mai 2023.

QUE le certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre a été obtenu en date du 25 septembre 2023.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ à Saint-Victor, ce 26 septembre 2023.

Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Carole-Anne Jacques, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site Web de la municipalité : <https://www.st-victor.qc.ca>, onglet municipalité/administration/avis public en date du 26 septembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 septembre 2023

Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière